

Toutefois, conformément à votre jurisprudence, si un tel témoignage n'a pas fait l'objet de poursuites suivies d'une condamnation, il peut constituer un fait nouveau au sens du point 4° de l'article 622 du Code de Procédure Pénale (Com. Rév. 12 juin 2006, B. n°1).

C'est donc sur le fondement d'un « fait nouveau ou un élément inconnu de la juridiction au jour du procès, de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné » qu'est demandée la recevabilité de la demande de révision de la condamnation de Madame MENOUX pour homicide involontaire avec préméditation.

II) SUR LES ELEMENTS DE FOND JUSTIFIANT LA REVISION

Les développements ci-dessous justifient de la nécessité de cette révision.

A) Sur les conditions de la mort de Monsieur MASCARAS

En premier lieu, il est rappelé que Monsieur MASCARAS a été retrouvé mort dans son lit à son domicile le 5 janvier 2005. Il était clairement énoncé dans le procès-verbal du 5 janvier 2005 en côte D8, que les pompiers ont dû briser une fenêtre pour rentrer et ont dû utiliser la clé, présente dans la serrure, afin d'ouvrir les verrous (Pièce n°2).

Il était donc constaté que Monsieur MASCARAS est mort dans son lit alors qu'il s'était lui-même enfermé à clé.

Ensuite, il était également relevé, dans le rapport d'expertise toxicologique sur demande du juge d'instruction (Pièce n°3) que Monsieur MASCARAS était mort d'une surdose de cyamémazine. Selon les prélèvements sanguins, cette surdose était due à une ingestion de plus de 7 comprimés de Tercian (Cyamémazine).

Il était également indiqué que « le surdosage sanguin, tel que révélé par les analyses toxicologiques, est de nature à provoquer une sédation très forte, avec des manifestations neurovégétatives à type d'hypotension orthostatique, susceptibles d'empêcher M. Norbert MASCARAS de fermer à clé sa porte et d'aller se coucher dans son lit. Cependant dans l'hypothèse d'un suicide, le sujet peut s'enfermer d'abord dans sa chambre, et ensuite absorber une dose massive des médicaments psychotropes. »